

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2007

Publication : 28/12/2007



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

N° CP 8<sup>e</sup>/87-07  
Séance du 20 DEC. 2007

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

### **SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS SCOLAIRES (PROGRAMME E052) : INVESTISSEMENTS SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE, ANNEE 2007 (HUITIEME LISTE)**

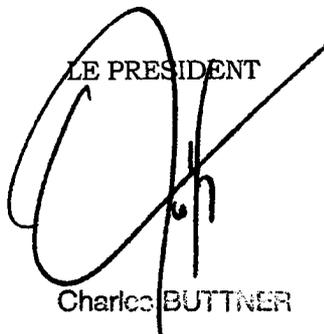
La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-8e/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006, relative à la politique des Actions Educatives en 2007,
- VU la délibération n° 2007/I-1<sup>e</sup>/08 du Conseil Général du 15 décembre 2006 fixant le budget primitif du Département pour 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Education et des Transports Scolaires,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve la huitième liste du programme 2007 des subventions d'investissements scolaires du premier degré pour un montant de 86 842 €, conformément au tableau figurant en annexe au rapport,
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le chapitre 204, nature 20414, fonction 21 du budget départemental.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER